

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023

Liste des délibérations

Membres présents : DELOFFRE Dominique - BROUSSE Hélène - JOBEZ Jean-Claude - LAFON Patrick - MOREL Jean-Baptiste – APAYDIN Kadir - FOURNET Alain - NICOU Olivier - RAÏ Emilie

Membres absents : DAMIANS Norbert, LAZZARO Olivier, LAGADEC Christelle

Membres excusés ayant donné pouvoir : PERRET Cécile, BOUFFLERS, FLAMANT Sébastien

Vote du compte administratif – Budget communal 2022 – Délibération N°06/2023

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme BROUSSE Hélène, conseillère municipale et membre de la commission finances, Monsieur le Maire s'étant retiré, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal, dressé par M. DELOFFRE Dominique, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2022 du budget principal, lequel se résume ainsi :

	<i>Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021</i>	<i>Part à l'investissement Exercice 2021</i>	<i>Résultat de l'exercice 2022</i>	<i>Résultat de clôture 2022</i>
INVESTISSEMENT	108 892.58 €	0 €	243 004.61 €	351 897.19 €
FONCTIONNEMENT	140 428.51 €	0 €	127 194.73 €	267 623.24 €
TOTAL	249 321.09 €	0 €	370 199.34 €	619 520.43 €

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan, d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire sur différents comptes ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation du compte de gestion – Budget communal 2022 - Délibération N°07/2023

Le compte de gestion du budget communal de l'exercice 2022, dressé par la trésorière du SGC de Montluel, Mme PELTIER, visé et certifié conforme au compte administratif de la commune, est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 – Budget communal 2023 - Délibération N°08/2023

Le résultat 2022 à affecter au budget communal de 2023 est de 267 623.24 €, compte tenu du report du résultat de l'exercice 2021.

Le résultat de l'exercice 2022 d'un montant de 127 194.73 euros est affecté en réserves au compte 1068 de la section investissement. Le résultat de l'exercice 2021 reste affecté au compte R002 de la section fonctionnement. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2022.

Vote des taux d'imposition 2023 – Délibération N°09/2023

Le Maire présente la nouvelle taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, renommée THRS. Il propose un taux de 9.38% pour cette dernière et de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2023. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE le taux de 9.38% pour la THRS,
- DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2023



Mairie d'Ambutrix

- DE CONSERVER les taux suivants :
 - o 29.90% pour la taxe foncière (bâti) (taxe communale et départementale confondues)
 - o 72.11% pour la taxe foncière (non bâti)

Vote du budget communal 2023 – Délibération N°10/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Budget primitif, équilibré en recettes et en dépenses :

- section Fonctionnement : 532 907.51€,
- section Investissement : 785 307.42 €.

Vote du taux de fongibilité des crédits - Budget communal 2023 – Délibération N°11/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote un taux de fongibilité des crédits à 7.5% des dépenses réelles, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, pour chacune des sections fonctionnement et investissement.

Vote de la durée des amortissements - Budget communal 2023 – Délibération N°12/2023

Compte-tenu du passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, le Maire rappelle l'obligation des communes à amortir les subventions d'équipement versées. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE les durées d'amortissement suivantes et ACCEPTE de déroger à la règle du prorata temporis.

Catégories	Durée maximum
Subvention d'équipement destinée au financement de projet d'infrastructure d'intérêt national	40 ans
Subvention d'équipement destinée au financement des biens immobiliers ou des installations	30 ans
Subvention d'équipement destinée au financement d'un bien mobilier, du matériel ou des études	5 ans

Approbation du document unique – Délibération N°13/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions annexés à la présente délibération.

Questions diverses :

Travaux du haut village :

La fin des travaux sur les réseaux humides est prévue pour la fin du mois de mars. La municipalité est consciente des difficultés liées à la circulation et remercie les Butriens pour leur patience.

L'accès au four communal devra rester libre pour la vente de galettes organisée par le sou des écoles le 13 mai 2023 par rapport aux travaux des réseaux secs qui seront en cours

Élagage de l'arbre situé place de l'ancienne mairie (aire de jeux) :

Intervention prévue le 22 mars 2023. Volonté de garder le tronc à deux mètres pour une éventuelle sculpture.

Manifestation du CCAS

Diffusion du match de rugby le 18 mars 2023 : Une vingtaine de personnes étaient présentes dans une bonne ambiance.

Chasse aux œufs du 09 avril 2023 : Prévues le 09 avril, il n'y a seulement que deux familles inscrites pour le moment.



Mairie d'Ambutrix

Manifestation du Foyer Rural – Théâtre le samedi 1^{er} avril 2023 :

Une représentation théâtrale des Joyeux Carrougiens « Elise et Moi » aura lieu le samedi 1^{er} avril 2023 à 20h30 à la salle des fêtes en faveur de la ligue contre le cancer. À cette occasion, la municipalité, en réponse à cette démarche caritative met à disposition la salle à titre gratuit.

Réunion des associations :

Elle est prévue le 2 mai 2023 à 19h00 en mairie.

Date du prochain Conseil municipal : le lundi 24 avril 2023

Fin du conseil municipal à 22h20